

5. Aucun Canadien ne sera privé du droit de paisible rassemblement; ni du droit d'association ou d'organisation pour toute fin paisible non incompatible avec les droits d'autrui.

6. Aucun Canadien ne sera privé du droit d'adresser une requête au Gouvernement, ni de le critiquer de bonne foi; ni ne limitera-t-on son droit d'intenter une poursuite à la Couronne ou à quelque commission administrative, ou à quelque agent ou corporation du chef de la couronne.

M. FERGUSON: L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Croit-il que le parti communiste soit un groupe politique et qu'un homme dont les opinions politiques sont conformes au communisme ne devrait pas être expulsé?

M. KNOWLES: Je répondrai plus tard à cette question. Elle n'est pas du tout conforme à l'esprit du présent débat.

M. FULTON: Quel est l'esprit du débat?

M. KNOWLES: Il porte sur des principes sacrés et fondamentaux et je croyais que le ton en avait été donné par le discours du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie) et par le très savant exposé de l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Je propose qu'il se poursuive sur le même ton.

M. FERGUSON: Je signalerai qu'en soulevant le point que vous avez mentionné, vous vous êtes attiré la question et qu'il vous est impossible d'y répondre.

M. KNOWLES: Je puis très facilement y répondre, mais je m'en abstiendrai pour les raisons que j'ai données.

M. FERGUSON: Vous êtes embarrassé.

M. KNOWLES: En ce moment, j'offre à la Chambre une proposition touchant la déclaration des droits qui me vient d'un organisme aussi responsable que tout autre au pays, dans ce domaine, le Civil Liberties Association du Manitoba.

Le très hon. M. MACKENZIE: Elle n'est pas composée de communistes.

M. KNOWLES: Non.

M. FERGUSON: Du tout ou en partie seulement?

M. COLDWELL: Du tout.

M. KNOWLES: Mon honorable ami veut-il laisser entendre que ceux qui font partie de cette association sont des communistes?

M. FERGUSON: Je répondrai à l'honorable député en temps et lieu.

[M. Knowles.]

M. KNOWLES: Et qui donc ne veut pas répondre à la question?

Le très hon. M. MACKENZIE: Deux opportunistes en une même soirée.

M. FERGUSON: Vous ne pouvez répondre à la question.

M. L'ORATEUR: Je prie les honorables députés de ne pas interrompre celui qui a la parole.

M. KNOWLES: Dans l'ordre d'idées du court paragraphe que j'ai extrait de la lettre des professeurs Waines et Owens, avant de citer les six points, j'aimerais ajouter un septième point qui est de moi. Ce point a déjà été proposé plusieurs fois au cours du débat, mais quand le comité étudiera cette question, nous devrions être saisis de tout le problème de la liberté humaine et des libertés fondamentales. Je propose donc que le n° 7 se lise ainsi qu'il suit:

On ne devrait refuser à aucun citoyen canadien le droit d'être toujours à l'abri de la crainte et du besoin.

Le fait que des groupements d'hommes et de femmes, comme ceux qui composent cette association et d'autres à travers le pays, s'inquiètent à ce sujet, démontre combien il importe d'agir le plus tôt possible. On a parlé aujourd'hui d'empiétements manifestes sur nos libertés civiles. D'abord, les distinctions de races. Après tout le mal que le racisme a causé dans le monde de 1939 à 1945, n'est-il pas tragique qu'on continue à établir des distinctions de races dans un pays qui reconnaît le mode de vie démocratique, qui croit aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales? J'étais peiné, à titre de Canadien, de lire, l'autre jour, dans un journal des Etats-Unis,—le *Christian Science Monitor*, dont les reportages sont si intéressants,—un article sur le maintien, dans nos statuts, d'une loi qui refuse à certains Canadiens, à cause de leur origine ethnique, des droits dont jouissent les autres citoyens canadiens. Je n'entre pas dans les détails de cette question, étant donné que nous l'avons déjà étudiée au cours d'un débat antérieur. Je crois, cependant, que la vigilance constante qu'exige la sauvegarde de la liberté nous amènera, tôt ou tard, à retrancher de nos lois toute distinction de races. Pussions-nous le faire bientôt.

On a parlé, ce soir ou cet après-midi, de la persécution religieuse qu'on constate en divers endroits du pays. Ces récentes années, il y a eu aussi des attaques contre les droits des ouvriers, des injonctions contre le piquetage et ainsi de suite. Des gens ont été arrêtés à